

### 3) Les objectifs du référentiel-métier

#### 1) Photographie du métier et clichés...

Animateur radio! L'expression a pu faire et peut encore faire rêver. L'avantage d'une expression générique aussi large c'est de permettre à chacun d'y mettre ce qu'il veut comme sens. Mais quel point commun, sinon celui de se trouver face à un micro, entre le militant qui utilise l'outil pour favoriser la circulation d'idées et faciliter l'expression des «sans voix» et l'animateur égocentré qui cherche uniquement pour lui-même une reconnaissance par ses proches ou son auditoire. Quel point commun entre un animateur qui cherche à cultiver des valeurs, à promouvoir la culture ou le service au public et l'animateur qui adapte sa programmation prioritairement à la cible des publicités qu'il diffuse.

Ces raccourcis caricaturaux font bien apparaître des grands écarts sur les motivations et les missions. Dans le grand public, l'animateur radio jouit en général d'une image positive: il est l'ami des moments de solitude, qui vous accompagne dans votre véhicule ou dans la nuit d'insomnie, celui qui s'invite au réveil pour donner les premières informations, celui qui vous donne des rendez-vous qui ponctuent votre journée, celui qui va vous apporter un moment de béatitude en programmant la chanson qui touchera votre émotion, celui qui dira haut et fort ce que vous pensez peut-être ou au contraire vous mettra en colère, celui qui posera la question que vous auriez aimé poser, celui qui apportera du soulagement à votre morosité, celui qui vous fera rire, celui qui dira ce qui alimentera votre contribution à la discussion du prochain repas entre amis. Clichés?

L'auditeur ne se pose pas la question de la chaîne qui amène le son sur son poste. Il connaît celui qui parle mais ignore le rôle du technicien, du réalisateur et à plus forte raison du gestionnaire, personnages sans qui l'animateur ne serait pas sur l'antenne. Cette situation a conduit parfois certains des premiers à la recherche de leur starisation pendant que les autres continuent à œuvrer de façon besogneuse dans l'ombre. Cette dérive impacte peu les radios associatives.

Les anciens militants des radios associatives avaient d'abord la passion du micro, de la parole, de la communication, de l'information, du débat. Pour la plupart ils voulaient agir avec ce moyen sur des évolutions de la société. Petit à petit ils ont dû s'engager dans toutes les activités indispensables à une radio voulant s'inscrire dans la pérennisation. L'animateur passionné est souvent devenu alors un gestionnaire et parfois même un employeur. Combien de militants anticapitalistes se sont retrouvés alors «patrons»? Ils n'ont pas eu de mal à supporter cette situation du fait qu'ils ont bien pris en compte qu'ils contribuaient à écrire de nouvelles pages de l'économie sociale et solidaire.

D'organisation militante ou d'association locale de divertissement les radios ont glissé progressivement dans de nombreux pays vers un statut d'entreprise associative. Ceci pour autant n'a pas altéré leurs engagements sur des valeurs.

Aujourd'hui les radios associatives fonctionnent souvent (variable selon les pays et les moyens économiques) avec des bénévoles et des salariés. On observe deux évolutions: soit les bénévoles sont passés à la gestion et ont salarié des animateurs pour finaliser en ondes le projet de l'association, soit ils sont restés au micro et ont recruté des directeurs pour assurer la gestion conformément à des directives générales édictées par un Conseil d'Administration.

Dans les deux cas on peut parler de professionnalisation du secteur. Dès lors, loin des «clichés» sur le métier, loin d'une gestion intuitive des relations entre bénévoles et salariés ou entre employeurs et salariés, le besoin qui apparaît c'est de bien identifier ce que chacun fait pour faciliter l'organisation des équipes et bien identifier les droits et les devoirs de chacun.

Le référentiel-métier présent vise à fournir des outils pour répondre, entre autres, à ce besoin. Comme il est considéré que les métiers doivent être

pris en compte dans leur dimension européenne et que la diversité des situations en Europe doit servir de point de départ pour «construire ensemble» la démarche de travail coopératif offerte par le dispositif Leonardo s'est naturellement imposée.

Les partenaires ont identifié trois grands domaines professionnels dans la radio associative:

- Direction, gestion
- Animation, journalisme, réalisation de contenus radiophoniques, programmation
- Technique

Ce référentiel-métier offre donc une nouvelle forme de photographie des métiers de la radio associative.

## **2) Évolutions à prévoir dans le métier**

Un référentiel-métier ne peut pas être figé dans le marbre. Lorsqu'en 2011-2013 les partenaires observent le quotidien des activités professionnelles menées dans les radios c'est en fonction de contextes particuliers correspondant à cette période :

- Évolutions politiques: avancée des processus démocratiques
- Régulation et accès au spectre
- Législations et réglementations en vigueur pour l'audiovisuel
- Législations et réglementations en vigueur dans le monde du travail
- Dialogue social
- Situation économique du secteur
- Technologies utilisées dans les radios
- Technologies utilisées par les auditeurs
- Nouveaux usages des outils de communication
- Vieillessement et renouvellement des cadres
- Autres données

## **3) Les valeurs portées par le métier**

Il ne s'agit pas ici de dire que les salariés des radios associatives doivent forcément adhérer aux valeurs portées par les associations. Le droit du travail d'ailleurs protège fort justement les salariés en ce domaine. La base de la relation contractuelle entre l'employeur et le salarié est que l'employeur respecte tous ses devoirs en regard des législations en vigueur en confiant une mission clairement définie et compréhensible et que le salarié applique avec «conscience professionnelle» les clauses de son contrat de travail. Voilà pourquoi ce référentiel-métier est conçu comme une aide aux deux parties pour construire et maîtriser ensemble une définition affinée et claire des tâches. Il n'est pas fait référence aux valeurs portées par les radios associatives. C'est pourquoi, il nous a semblé utile de les rappeler dans cette introduction.

Les radios associatives sont libres, indépendantes, attachées aux droits de l'homme et attentives à l'environnement. Elles sont plurielles et pluralistes. Elles respectent, par évidence, la déontologie des journalistes. Elles œuvrent au rayonnement culturel, en permettant l'expression la plus large des artistes locaux. Elles ont un statut associatif, un fonctionnement démocratique et un financement cohérent avec le fait qu'elles n'ont pas de but lucratif. Elles sont attachées aux démarches solidaires.

Elles se destinent au lien social, à la communication sociale de proximité et à l'éducation populaire. Elles sont indépendantes du pouvoir politique, local, régional ou national et se refusent à être l'organe d'expression d'un parti. Elles ne peuvent avoir aucun lien de subordination avec une puissance financière, une entreprise économique ou autre, tant au niveau des organes de pouvoir de chaque radio que par le truchement de leur financement. Elles respectent la croyance et les choix philosophiques de leurs adhérents et de leurs auditeurs appartenant aux diverses communautés du bassin d'écoute, mais elles ne font pas de prosélytisme religieux. Les radios sont plurielles sur le plan social, communautaire et culturel. Elles sont un lieu de rencontre et d'échange pour les différentes classes sociales, générations et communautés du bassin d'écoute. Elles encouragent et facilitent la production et la diffusion d'émissions dans les langues régionales et minorisées. Sur le plan politique institutionnel elles doivent respecter l'expression de tous, le pluralisme et l'équité. Les radios associatives sont attachées au respect de la dignité de l'homme, de la femme, de l'enfant et de toutes les populations fragilisées dans leur environnement social. Les radios soutiennent les efforts de toutes celles et ceux qui se battent contre l'intolérance, le racisme et les diverses exclusions et qui militent pour les droits de l'homme. Les radios affirment le droit à l'existence de toutes les communautés du bassin d'écoute et permettent leur expression. Elles rejettent avec vigueur les discours qui visent à marginaliser ou exclure certaines de ces communautés, et en particulier le racisme, œuvrant ainsi à la convivialité. Les radios appuient aussi le travail de toutes celles et ceux qui veulent protéger l'environnement et qui se battent pour sauver la planète des risques qu'elle encourt. Les radios associatives se veulent des médias alternatifs. Les salariés et bénévoles des radios sont attachés à la pluralité des sources, ils ne lancent pas une information sans en avoir vérifié la consistance. Ils ne portent pas crédit à des rumeurs, ils ne propagent pas des informations portant atteinte à la vie privée ou à la dignité d'une personne. Ils sont motivés par la volonté d'informer honnêtement leurs auditeurs pour les aider à se faire leur propre opinion. Les radios s'insèrent dans le tissu local et social comme éléments essentiels de l'affirmation et du développement des cultures de leur bassin d'écoute, dont celles qui s'expriment en langues régionales et vulnérables. Elles veulent soutenir les créateurs et les interprètes encore méconnus donner la préférence aux artistes locaux et aux courants minorisés, soutenir la production culturelle de toutes les communautés de leur bassin d'écoute. Elles veulent être des lieux de valorisation des nouveaux talents et participer ainsi à l'évolution du paysage culturel de demain. Les radios dans les zones fragiles, comme les zones rurales, s'inscrivent comme des atouts de développement local. Elles considèrent que les services qu'elles rendent doivent aussi être reconnus, encouragés et justement rétribués. Elles sont fondées à agir pour bénéficier de toutes les aides et financements auxquels elles ont droit. Les radios fonctionnant sous le mode juridique associatif en vigueur dans leur pays agissent avec transparence de manière démocratique et collective.

*Texte librement rédigé s'inspirant principalement de la Charte des radios libres du SNRL*

#### **4) Spécificités par rapport à d'autres métiers proches**

- Spécificité dans le monde radiophonique:

On pourrait s'étonner de la légitimité de construire un référentiel-métier spécifique des radios associatives ou communautaires. En effet il existe déjà dans certains pays des documents qui qualifient globalement les métiers de la radiodiffusion ou du journalisme. Or les conditions d'exercice des missions varient selon les types de radios. En relevant de façon collective les réalités des actes de l'exercice professionnel dans les radios

associatives des différents pays, il s'est bien confirmé que leur spécificité méritait d'être mise en exergue. On ne travaille pas exactement de la même façon dans une radio du service public d'État ou régional ou dans une radio commerciale et dans une radio associative. Si les compétences à mettre en œuvre sont les mêmes sur le fond elles ne le sont pas forcément dans la forme.

- Spécificité dans le monde des médias:

Les radios libres appartiennent au monde des médias dont elles sont une des composantes dans la famille des médias citoyens. Elles sont des médias locaux.

- Spécificité dans le monde de l'éducation populaire et de la pédagogie:

Lorsque les radios sont résolument engagées dans des missions d'éducation populaire ou officiellement fortement encouragées à s'y investir comme en Irlande, elles agissent différemment des autres acteurs de ce secteur du fait des outils qu'elles utilisent.

## **5) Donner des points de repères**

Le partenariat a choisi d'entrer dans le détail des règles de l'art du métier, car le référentiel se destine à fournir des repères permettant de:

- Favoriser les échanges entre employeurs et salariés au moment des recrutements
- Favoriser les analyses professionnelles au sein des radios entre employeurs et salariés
- Identifier les liens et les passerelles entre activités à partir des compétences
- Mieux maîtriser l'articulation avec le bénévolat dans les radios
- Permettre aux salariés des radios de pouvoir mieux faire valoir leurs compétences dans le cadre de mobilité professionnelle ou géographique à l'échelle européenne.

## **6) Orienter les programmes de formation**

Les radios associatives et communautaires aspirent à recevoir des salariés formés ou à pouvoir leur proposer d'intégrer des stages bien adaptés aux besoins des radios et des salariés pour renforcer leurs compétences. La formation continue est un acte «gagnant-gagnant». En renforçant ses compétences un salarié peut envisager une évolution en terme de carrière dans sa radio ou dans le secteur d'activité, il renforce sa «crédibilité» personnelle, mais dans le même temps, c'est en renforçant son image de radio «professionnelle» que la radio associative renforce sa propre crédibilité et donc son aptitude à développer son assise économique.

L'offre de formation professionnelle tend depuis plusieurs années à évoluer vers des réponses appropriées mais il faudrait aller encore plus loin et de façon mieux structurée. Si les radios associatives ont une légitimité indiscutable, il semblerait souhaitable qu'une offre en formation professionnelle initiale ou continue spécifique puisse être disponible. Le référentiel-métier présent constitue une base pour construire un référentiel de formation que les organismes de formation ou les organisations professionnelles pourront s'approprier. Ce sera le travail dont se chargera le prochain projet Leonardo COMEPEC.

## **7) Harmonisation européenne des métiers**

Intervenant à la rencontre de Strasbourg, Bernadette Vergnaud, eurodéputée, rapporteure sur l'harmonisation des qualifications en Europe, a insisté sur l'importance de ce chantier. Elle a tout d'abord souligné qu'elle travaillait localement avec les médias de service public et les radios libres et que ces dernières avaient un rôle important à jouer dans l'espace européen. L'Europe a travaillé sur une directive de l'harmonisation des qualifications professionnelles et des métiers. Pour Bernadette Vergnaud, il est utile de promouvoir davantage en pédagogie l'éducation citoyenne en lien avec le discours sur les métiers. Octobre 2007 a vu naître l'idée de la carte européenne professionnelle qui nécessite un cadre commun de formation, aussi bien en formation initiale que continue. Du point de vue de l'eurodéputée, il faudrait soutenir des stages professionnels de longue durée (au delà de trois mois) pour faciliter la reconnaissance par les employeurs. Les dispositifs de coopération européenne par branche sont souhaitables et si la démarche ne semble pas encore très avancée dans le secteur de l'audiovisuel il est bon de voir, comme pour les radios libres, que les professionnels prennent l'initiative au travers de dispositifs de coopération. Elle encourage à s'inscrire dans les prochaines dispositions d'«Erasmus pour Tous». La mobilité européenne sécurisée doit être une source de confiance. Interrogée sur la prise en compte de l'économie sociale dans une harmonisation européenne des métiers, Madame Vergnaud a regretté que l'économie sociale n'ait pas forcément toujours eu la place qu'elle aurait méritée dans les travaux. La réflexion évolue et l'économie sociale devrait y avoir le même poids que l'économie de marché. Son apport est utile sur le terrain de l'éthique et Bernadette Vergnaud fait part de son sentiment partagé par Michel Barnier, Commissaire pour le Marché Intérieur que la notion d'intérêt général devrait être considérée. En terme quantitatif le nombre des emplois de l'économie sociale sur les territoires augmente surtout qu'en période de crise économique et sociale les métiers qu'elle porte jouent un rôle capital pour assurer la cohésion sociale.

La directive sur l'harmonisation des qualifications professionnelles et des métiers sera validée en Octobre 2013. Par notre initiative pour le secteur de la radio associative nous sommes dans la bonne dynamique et nous avons proposé de contribuer aux consultations ou groupes de travail qui poursuivront la réflexion.

## **8) Des dates-repères sur l'harmonisation professionnelle européenne :**

Le travail sur cette question dépend du champ d'intervention de la Commission IMCO du Parlement Européen et du Commissaire pour le Marché Intérieur.

- Depuis 1960 puis plus précisément en 1988, 1992, 2001 : 15 premières directives sectorielles et générales
- 2005: directive 2005/36/CE qui en application du traité CE devant garantir la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux, voulait améliorer la mobilité des professionnels en Europe par la simplification du droit à la reconnaissance des qualifications. La directive vise à permettre la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre États membres.
- Octobre 2007: lancement de l'idée d'une carte professionnelle européenne s'appuyant sur le système IMI (Internal Market Information)

- Fin 2010 : projet de révision de la directive 2005/36/CE
- 22 Juin 2011 : Livre Vert « Moderniser la directive sur les qualifications professionnelles ». Il s'agit de consulter pour mieux faciliter la mobilité, l'une des 12 priorités de l'Acte pour le Marché Unique élaboré par la Commission. Fin de consultation en Décembre 2011
- 23 janvier 2013 : vote en commission IMCO du rapport présenté par Bernadette Vergnaud soutenant l'importance de tendre vers une harmonisation des formations, des compétences et des pratiques dans l'Union Européenne de façon à avancer vers une reconnaissance automatique des professions dans les États membres. La directive promeut aussi la carte professionnelle européenne.
- Début 2013 : négociations de trilogue (Parlement, Commission, Conseil) pour conforter le rapport
- 9 Juillet 2013 : le rapport de Bernadette Vergnaud est adopté en commission IMCO par 37 voix, 2 abstentions et 0 voix contre.
- 7-10 Octobre 2013 : le texte sera soumis au Parlement.

Du point de vue du secteur des radios associatives la volonté de reconnaissance professionnelle harmonisée n'est pas nouvelle :

- 2006 : dépôt d'un Projet Pilote Leonardo « PARLE » (Profession animateur Radio Libre en Europe) coordonné par le GRETA du Mans (organisme public de formation d'adultes) avec Fréquence-Sillé, radio locale et le SNRL pour la France, avec Radio Fabrik et VFRO, fédération, pour l'Autriche, EFESO, organisme coopératif de formation professionnelle pour l'Italie, Radio OSR, radio locale, pour la Belgique, Radio Dreyeckland pour l'Allemagne, Pausu Media association basque, pour l'Espagne. Projet non retenu pour financement.
- 2010 : projet de partenariat Leonardo intitulé « Radios libres et communautaires: reconnaissance et structuration en termes de standard métier, de reconnaissance des compétences et d'accès à la formation », présenté par le SNRL, avec l'Orcel, organisme d'expertise et de formation en France, Near Fm, radio locale en Irlande, Amis, agence de production radiophonique en Italie, radio Vallekas, radio locale en Espagne et Radio R, radio universitaire en République tchèque. Projet non retenu pour financement.
- 2011 : projet de partenariat Leonardo intitulé, « Radio Euro-Qualification » coordonné par le SNRL, organisation professionnelle représentative en France, avec l'Orcel, organisme d'expertise et de formation en France, NRO, organisation représentative de radios en Suède, CRAOL, organisation représentative en Irlande, ANPLR, organisation représentative en Roumanie, Commedia Sheffield, organisation anglaise, ReMC, groupement des radios madrilénes en Espagne, AMARC-Europe, Association Mondiale des radiodiffuseurs communautaires, avec son siège européen en Belgique. Les 5 partenaires retenus ont travaillé sur le présent référentiel-métier.
- 2013 : nouveau projet avec 18 partenaires sur 16 pays (voir ci-dessus : partie 5) pour améliorer le référentiel-métier et travailler sur un référentiel de formation et de certification.



A Strasbourg, en Juin 2013, Catherine Trautmann, Bernadette Vergnaud, Elmer Costello, eurodéputées (France et Irlande) (en haut de gauche à droite) Emmanuelle Machet, secrétaire générale de l'Epra, Emmanuel Gabla, membre du CSA (en bas de gauche à droite) et Sally Galiana, présidente d'Amarc-Europe, échangeant ici avec Elmer Costello, ont manifesté leur encouragement à la démarche européenne Radio Euro-Qualification.

*Crédit photos : Karima-Photo*